



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Organisation de la production

Question écrite n° 3217

### Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les difficultes qu'eprouvent les producteurs cerealiers pour pratiquer une gestion previsionnelle. Alors que le mois de juin est traditionnellement celui de la preparation des assolements pour l'annee suivante et des appels d'offre a lancer pour l'achat de semences, les producteurs cerealiers manquent d'elements d'appréciation fiables sur des sujets comme le taux de jachere a prévoir pour l'annee suivante, sa forme (perenne ou non), le montant et la date du versement des aides de l'Etat. L'imprecision de ces informations aux niveaux national et local fait obstacle a la gestion previsionnelle qu'entendent pratiquer les exploitants d'entreprises agricoles concurrentielles, et provoque l'incertitude chez les responsables des organismes de pret. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour corriger cette situation.

### Texte de la réponse

La mise en oeuvre du dispositif des aides compensatoires liees a la reforme de la politique agricole commune a entraine des modifications tres importantes dans la gestion des exploitants et dans le calendrier de perception des revenus des agriculteurs. Pour faciliter l'adaptation des exploitants au nouveau systeme, le conseil des ministres de l'agriculture du 13 au 17 decembre a pris un certain nombre de decisions ; le conseil a clarifié les quatre types de gel ; ainsi, le regime de jachere rotationnelle et du gel au taux de 20 p. 100 est un dispositif perenne qui permet aux agriculteurs de faire des previsions. En outre, un calendrier de versement des aides va etre etabli et le role de chaque organisme intermediaire sera precise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Wiltzer Pierre-André](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3217

**Rubrique :** Cereales

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1993, page 1868

**Réponse publiée le :** 28 mars 1994, page 1517